



Afin de prévenir les vols de vélos, nous vous rappelons quelques conseils afin de compliquer la tâche des voleurs - qui privilégient toujours la facilité pour agir rapidement - :

- Attachez toujours votre vélo, même pour une courte durée, au moyen d'un antivol efficace solide (type U)
- Privilégiez les espaces sécurisés, dédiés au parking des vélos
- Attachez également votre vélo lorsque vous l'entreposez dans votre garage ou dans votre cave
- Attachez toujours le cadre du vélo à un élément fixe de mobilier urbain prévu à cet effet (vous pouvez utiliser des antivols souples pour sécuriser les éléments tels que les roues et la selle en les reliant au cadre du vélo)
- Faites graver votre vélo (gravage "Bicycode") : en cas de vol, si le vélo est découvert cela facilite la restitution. Chaque année un très grand nombre de vélos volés sont découverts et ne peuvent être restitués faute de pouvoir identifier le propriétaire
- Lorsque vous stationnez votre vélo sur la voie publique, privilégiez les zones placées sous vidéo-protection, à la vue de tous
- Prenez des photos de votre vélo, notamment les "signes distinctifs": si votre vélo est dérobé, fournissez-les lors de votre dépôt de plainte. En cas de découverte cela facilitera également la restitution.

Si vous voulez obtenir l'intervention d'une patrouille de police, composez le "17" !

Si vous découvrez que votre vélo a disparu, déposez plainte au commissariat dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver nos conseils de prévention, nos alertes et les interpellations réalisées sur la circonscription de Versailles sur notre compte Twitter : @PoliceNat78000